

Au plus tard à la conclusion de l'accord entre ACD® et le client, ACD® met à la disposition du client toutes les informations écrites concernant les conditions de garantie des nouveaux biens livrés et / ou placés par ACD®.

Serres ACD® Prestige:

- Garantie du fabricant de 12 ans*
- 2 ans sur laquage

Il y a une garantie d'un an sur les pièces mobiles et roulantes

Serres ACD® (Gamme hors Prestige):

- Garantie du fabricant de 10 ans*
- 2 ans sur laquage

Nous remplaçons toutes les pièces qui ne répondent pas à nos exigences élevées. La garantie couvre tous les dommages possibles dus à des défauts du matériel. La garantie ne couvre que les coûts matériels et exclut les coûts de main-d'oeuvre.

Cette garantie est donnée au propriétaire d'origine et n'est pas transférable. La garantie exclut tout dommage dû à une utilisation incorrecte ou irresponsable ou à des situations exceptionnelles liées à la nature.

Aucune garantie n'est accordée sur le vitrage (verre et / ou polycarbonate).

En cas de réparation après cette période, les frais de temps de travail et de déplacement doivent être payés par le client. La réclamation de cette garantie ne s'applique qu'après le paiement intégral de la facture par le client. Les marchandises livrées et / ou placées par ACD® recevront de leur producteur la garantie du fabricant, telle que communiquée par ACD® au client au plus tard à la conclusion de l'accord entre ACD® et le client. Les dommages qui en résultent (dommages à d'autres matériaux ou à des tiers) ne sont pas couverts par cette garantie.

La garantie d'ACD® ne s'applique pas aux points suivants:

- Si, lors de la réparation par ACD®, il doit être établi que les instructions d'utilisation et de maintenance n'ont pas été respectées
- Utilisation incorrecte ou irresponsable, connexion incorrecte par des tiers ou maintenance incorrecte (non conforme aux instructions du fabricant) Les réparations ou modifications de la marchandise ont été effectuées par des tiers
- Il y a des dommages causés par des tiers / du vandalisme
- Les dommages sont causés par l'exposition à un environnement agressif (corrosion, décoloration, ...)
- Le produit n'est pas assemblé selon les règles de l'art ou s'écarte du manuel
- Sur le verre et tous les accessoires

Pour les dommages causés par les tempêtes, les rafales de vent ou la grêle, veuillez-vous référer à votre police d'assurance incendie. Les serres et les constructions ACD® ne sont pas hermetiques à l'aire, ni exempts de condensation et ni étanches. Vous pouvez trouver plus d'informations sur notre conditions d'utilisation sur www.acd.eu.

Vous retrouvez nos conditions de livraison sur www.acd.eu.

** Lors de l'installation de chambres de jardin S3, R4, en forme de T et Bora Bora, le montage doit toujours être effectué par ACD ou un installateur certifié pour bénéficier de la garantie du fabricant. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée par ACD. Pour plus d'informations, contactez ACD*